

Catalyser les partenariats pour un engagement renforcé à un agenda de gouvernance foncière en faveur des pauvres

Cadre stratégique
2011–2015



INTERNATIONAL
LAND
COALITION

Qui sommes-nous

La Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), appelée à l'origine Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, a été créée à l'issue de la Conférence sur la Faim et la Pauvreté (1995), comme un mécanisme pour « arriver à un consensus » et « mobiliser la volonté populaire », afin de lutter contre cette double menace. Au cours de ces dix dernières années, l'ILC s'est efforcée de faire avancer sa mission en promouvant l'accès sécurisé à la terre pour les pauvres des zones rurales, essentiellement par le renforcement des capacités, la concertation et le plaidoyer. L'ILC a joué un rôle important pour sensibiliser les opinions à la nécessité d'un programme de réformes foncières en faveur des pauvres, comme moyen d'atteindre la sécurité alimentaire et un développement équitable et durable.

Les différents membres de l'ILC comprennent des organisations de la société civile (OSC), des organisations intergouvernementales (OIG) et des instituts de recherche. Le document de la Charte et du Cadre de gouvernance de l'ILC définit notamment les OSC comme:

- des organisations de paysans, producteurs, femmes, peuples autochtones, ouvriers agricoles, pêcheurs, paysans sans terres, pasteurs et exploitants forestiers;
- d'autres associations de populations rurales, y compris des organisations communautaires et des mouvements sociaux;
- des mouvements sociaux et des syndicats;
- des organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales et internationales, et leurs réseaux;
- des instituts de recherche nationaux, régionaux et internationaux.

Notre mission

Une alliance mondiale d'organisations intergouvernementales et de la société civile, œuvrant ensemble pour promouvoir l'accès sécurisé et équitable à la terre et les droits foncières des pauvres, hommes et femmes, par le biais du plaidoyer, de la concertation, du partage des connaissances, du renforcement des capacités et de l'autonomisation.

Notre vision

L'accès sécurisé et équitable à la terre et les droits foncières permettent de réduire la pauvreté, de promouvoir le développement durable et de contribuer à l'identité, à la dignité et à l'inclusion sociale.

ISBN: 978-92-95093-69-0

Photographie de couverture: Amber Antozak

Copyright © 2011 par la Coalition internationale pour l'accès à la terre

Table des matières

Introduction

	<i>Le contexte changeant de la terre et la pauvreté</i>	
1	1.1 Tendances principales affectant le débat sur la terre et le développement	5
	1.2 Nécessité d'un changement important du système foncier	8
	1.3 Réponse de l'ILC	8
	<i>But et objectifs</i>	
2	2.1 But	9
	2.2 Objectifs stratégiques	10
	2.3 Théorie du changement «2011-2015», Cadre stratégique	13
	<i>Lancer le Cadre stratégique</i>	
	3.1 Mettre en œuvre des stratégies nationales de collaboration dans les pays cibles	15
	3.2 Servir de plate-forme pluri-acteurs pour la concertation et l'action collective	17
3	3.3 Combler l'écart des connaissances entre les organisations locales, les organismes de recherche et autres acteurs, et agir en tant que promoteur du savoir	18
	3.4 Renforcer la communication à tous les niveaux	18
	3.5 Garantir la mesure efficace des résultats	20
	3.6 Mobiliser et administrer les ressources de manière stratégique	21

Annexe: Cadre logique

Liste d'abréviations

Introduction

Ces dernières années, en raison des changements rapides et profonds qui affectent le contexte mondial, les questions concernant la terre, la réforme agraire, les régimes fonciers et la gouvernance, ainsi que les débats y ayant trait, se posent de manière de plus en plus complexe. Les crises alimentaires et financières mondiales, tout comme le changement climatique, sont parmi les principaux facteurs qui font de la terre une ressource marchande de plus en plus disputée, tendance qui met toujours plus en péril l'accès sécurisé des pauvres à la terre. Les changements profonds dont nous sommes aujourd'hui les témoins modifient les discours sur la gouvernance foncière et forcent les acteurs traditionnels et nouveaux (y compris les gouvernements, les agences de développement, les mouvements sociaux, les organisations de la société civile [OSC] et le secteur privé) à redéfinir leurs positions, leurs stratégies et leurs alliances.

Ces dernières années, la terre a fait la une de l'actualité en raison d'une envolée des investissements étrangers sur les terres agricoles des pays en développement. Ce contexte, qui est venu s'ajouter à une plus grande reconnaissance des liens étroits entre l'accès à la terre et la sécurité alimentaire mondiale, a contribué à la visibilité de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC). Celle-ci fait de plus en plus face à une demande accrue d'informations et de conseils et sa contribution est de plus en plus requise dans la recherche de réponses aux défis actuels liés à la terre.

C'est dans ce contexte particulier que nous rédigeons le Cadre stratégique pour la période 2011-2015, comme instrument destiné à aider l'ILC à remplir son mandat et à répondre aux attentes. L'objectif du Cadre stratégique est de positionner l'ILC en tant que porte-parole et acteur représentatif dans le domaine foncier au niveau mondial.

1

Le contexte changeant de la terre et la pauvreté

1.1 Tendances principales affectant le débat sur la terre et le développement

Le contexte dans lequel l'ILC travaille aujourd'hui est sensiblement différent de celui du milieu des années quatre-vingt-dix, quand la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (nom originellement donné à l'ILC) a été créée. Les terres arables sont une ressource en diminution; elles sont soumises à de nombreuses pressions et de plus en plus disputées au niveau national et international. À côté des approches axées sur l'État ou sur le marché, autrefois adoptées à travers le monde et considérées comme les seules solutions valables, de nouvelles approches sont apparues, qui délèguent le pouvoir et les responsabilités aux utilisateurs des ressources et aux citoyens. Les concepts théoriques ont eux aussi évolué, passant d'une notion limitée d'administration des terres à une notion plus large de gouvernance foncière multipartite.

Avec l'expansion et le renforcement des processus de démocratisation à travers le monde, les gouvernements sont devenus plus responsables envers leurs citoyens et les OSC jouissent d'une reconnaissance accrue auprès des élites des États, en tant qu'interlocuteurs crédibles et légitimes. Des organisations paysannes (OP) et des organisations de défense de la terre se sont développées sur tous les continents et ont uni leurs forces pour former des alliances puissantes. Cela soulève la question de savoir si le rôle d'intermédiaire des organisations intergouvernementales (OIG), qui permettaient aux groupes de paysans et aux OSC de faire entendre leurs voix et d'influencer la politique au niveau national, est devenu moins significatif.

Au cours des dernières années, des progrès considérables ont été atteints par les processus de formulation des politiques foncières au niveau mondial, régional et national. L'ILC a exercé une influence sur ces processus dans de nombreux cas, ainsi que le documente la récente évaluation externe de son Cadre stratégique 2007-2011. Bien que beaucoup reste encore à faire dans ce domaine, un autre défi essentiel consiste désormais à démontrer que les politiques et les lois favorables peuvent être mises en application en respectant les droits des hommes et femmes les plus vulnérables, en particulier les droits de ceux qui sont les plus marginalisés par le pouvoir économique et politique. Qui plus est, certains pays présentent encore des inégalités historiques et assistent à l'émergence de nouvelles pressions qui empêchent les populations rurales d'accéder à la terre. Dans de nombreux pays, la réforme agraire est encore une revendication légitime des paysans et des organisations de paysans sans terres.

Nous présentons ci-dessous certaines des principales tendances, identifiées comme influençant le débat sur la terre et le développement:

Rareté des terres arables et des autres ressources naturelles. De manière générale, nous sommes passés d'une époque où les ressources naturelles étaient perçues comme abondantes à une période où elles sont considérées comme rares. Cette nouvelle tendance s'explique par un certain nombre de causes, telles que les manifestations climatiques extrêmes et le changement climatique sur le long terme; la croissance de la population, les migrations et les changements des habitudes de consommation; enfin, la dégradation des terres, qui entraîne une réduction des surfaces des terres arables. Les effets associés de ces facteurs – eux-mêmes

causés dans une large mesure par l'homme et ancrés dans l'Histoire, la culture, les inégalités et les déséquilibres de pouvoir – se traduisent par une augmentation des intérêts économiques et de la concurrence pour la terre et ses ressources à des fins multiples, y compris l'agriculture et la sécurité alimentaire, les agrocarburants, l'industrie minière, les spéculations immobilières et le piégeage du carbone. L'intérêt pour ce dernier participe de la tendance générale à une plus grande reconnaissance des services environnementaux associés aux différents écosystèmes et usages des terres, ainsi qu'à la nécessité croissante de clarifier les droits et les obligations relatifs à toute une gamme de ressources et aux bénéfices qu'elles génèrent.

Les questions foncières prennent de l'importance dans l'agenda international. Les tentatives de sensibilisation sur le long terme et, plus sûrement, les crises alimentaires et énergétiques récentes qui ont entraîné une ruée mondiale sur les terres agricoles, elle-même provoquée par l'augmentation des prix alimentaires en 2008, ont contribué à inscrire la terre tout en haut de l'ordre du jour des discussions sur le développement mondial. La priorité s'est déplacée d'un besoin de sensibilisation générale vers l'impératif d'aider les acteurs concernés à mieux comprendre les causes profondes et les implications des tendances actuelles, ainsi qu'à concevoir des réponses politiques et opérationnelles. Ce phénomène de ruée sur les terres et la manière dont la communauté foncière a réagi mettent l'accent sur quelques-unes des nombreuses faiblesses auxquelles nous devons faire face, y compris le manque de mécanismes crédibles pour surveiller les tendances qui affectent la terre et la méfiance persistante parmi les différents acteurs, qui nous empêchent de répondre de manière coordonnée et concertée (voir plus loin l'encadré « La ruée sur les terres agricoles »).

Reconnaissance croissante des liens entre pauvreté et accès sécurisé à la terre. Alors que certaines régions font des progrès et que le pourcentage global de personnes vivant dans la pauvreté est en régression, le nombre absolu des pauvres continue d'augmenter. La terre est reconnue comme une ressource essentielle permettant aux pauvres d'échapper à leur condition, mais on continue d'observer dans de nombreux pays une tendance au regroupement des terres, qui laisse les terres les plus rentables aux mains d'un petit nombre d'acteurs en excluant bon nombre des plus pauvres, en particulier les femmes.

Émergence de nouveaux acteurs, dynamiques de pouvoir en évolution. De nouveaux acteurs ont manifesté un intérêt accru pour le secteur foncier et des ressources naturelles, un domaine encore récemment largement réservé à l'État. Parmi eux, se comptent des acteurs du secteur privé attirés par les opportunités économiques offertes par les ressources naturelles, grâce à la propriété et aux concessions de ressources naturelles, en partie facilitées par les gouvernements en quête d'investissements étrangers directs (IED) accrus. Parallèlement, les organisations communautaires et de producteurs et les mouvements sociaux, ont acquis un rôle éminent. Les agriculteurs, les peuples autochtones, les femmes, les paysans sans terres et d'autres acteurs dont les opinions étaient autrefois ignorées, sont devenus des interlocuteurs importants dans les politiques nationales et internationales et dans les débats opérationnels.

Reconnaissance accrue des droits des femmes et des peuples autochtones. Au niveau international, les récents développements ont créé des opportunités pour faire avancer encore plus le programme en faveur de droits fonciers sécurisés pour les pauvres, en particulier les femmes et les peuples autochtones. Les droits des femmes sont de plus en plus reconnus dans les réponses institutionnelles, des groupes de défense des femmes et des gouvernements progressistes ayant formulé et encouragé certaines politiques axées sur l'égalité des sexes. En outre, un

certain nombre de donateurs influents font pression pour inclure la notion de genre comme élément essentiel dans tous les projets et programmes de développement. En accord avec cette tendance, l'Organisation des Nations Unies a décidé de regrouper toutes ses agences et programmes de travail sur les droits des femmes dans une nouvelle entité, l'ONU Femmes. Par ailleurs, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), finalement adoptée en septembre 2007, a reconnu le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale, exercées par divers moyens, y compris l'application du principe de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Les défaillances dans la mise en œuvre des politiques entravent le développement. De nombreux pays et régions disposent de politiques, de programmes et de directives pour élaborer de nouvelles politiques qui tiennent compte des intérêts des groupes vulnérables et marginalisés dans la société. Toutefois, ces politiques et directives ne se traduisent pas par des améliorations réelles pour ces populations, car elles ne sont pas mises en œuvre ou le sont d'une manière qui exclut les pauvres. Les femmes en particulier, qui dans la plupart des pays pauvres constituent la majorité des populations rurales dépendantes de la petite agriculture, souffrent des écarts entre les politiques telles qu'elles sont formulées et réellement appliquées, ou entre politiques et règles coutumières.

La ruée sur les terres agricoles: enseignements principaux des réactions au niveau mondial

La ruée sur les terres agricoles ces dernières années (provoquée par les hausses des prix alimentaires enregistrées en 2008) a hissé la question foncière tout en haut de l'ordre du jour des discussions sur le développement mondial. Les nombreux problèmes qui affleurent aujourd'hui ne datent pas d'hier mais la ruée sur les terres (également appelée « accaparement des terres ») a dans de nombreux cas exacerbé les problèmes existants d'insécurité des droits fonciers, entraînant un accès réduit aux avoirs productifs et, en fin de compte, une aggravation de la faim et de la pauvreté.

La réponse immédiate à ce phénomène met en lumière certains des problèmes cachés qu'il est nécessaire d'aborder pour parvenir à une meilleure intendance de la terre en tant que ressource en diminution, de plus en plus soumise à des pressions.

Tout d'abord, la ruée sur les terres n'avait pas été prévue par la majorité. Cela signifie qu'il n'existe aucune surveillance des ressources foncières ou suivi efficace des tendances principales affectant la terre. Depuis le début de cette ruée, plusieurs études ont été menées pour tâcher de mieux comprendre les problèmes qu'elle soulève, y compris par le Secrétariat de l'ILC et par de nombreux membres individuels de l'ILC. Une quantité importante d'informations a été recueillie, mais les résultats ne sont pas consistants et aucun mécanisme n'a été mis en place pour rassembler ou faire la synthèse des résultats de ces études de manière à orienter efficacement la prise de décisions.

En second lieu, une série de réponses ont été suggérées par des organisations individuelles, mais sans volonté de voir émerger un consensus. Au contraire, les efforts déployés sans coordination face au défi actuel ont entraîné la radicalisation des positions opposées dans un débat sur la terre de plus en plus polarisé.

Enfin, la terre n'est plus une simple question nationale. Les transactions foncières actuelles impliquent plusieurs niveaux d'intervention différents, avec des intérêts locaux et nationaux qui s'opposent aux intérêts commerciaux internationaux. La marchandisation des terres à l'échelle mondiale a des répercussions profondes qui n'ont pas encore été pleinement assimilées dans les discours de réforme foncière et agricole et dans la pratique.

1.2 Nécessité d'un changement important du système foncier

Les tendances présentées précédemment soulignent la nécessité croissante de considérer les questions foncières comme partie intégrante de systèmes plus grands constitués de liens complexes entre la terre et les questions y ayant trait (par ex. la sécurité alimentaire, les préoccupations environnementales, le climat de gouvernance et d'investissements d'un pays donné, etc.). Ce qu'il faut, c'est participer au système dans son ensemble en cherchant à l'influencer afin que la gouvernance foncière soit reconnue comme une priorité mondiale (avant toute autre question urgente, tant au niveau international que national) et orienter le débat pour porter une attention plus grande aux pauvres des zones rurales, aux paysans sans terres et aux ménages pauvres en terres. À une époque où les gouvernements et les multinationales cherchent à optimiser les rendements à court terme des investissements, et où la demande en agrocarburants et production alimentaire augmente considérablement la valeur des terres, l'accès sécurisé à la terre pour les pauvres des zones rurales, hommes et femmes, est encore plus menacé. Toutefois, influencer l'ensemble du système pour atteindre les objectifs de gouvernance foncière en faveur des pauvres représente une tâche considérable, et l'ampleur et la complexité des enjeux ne peuvent pas être traitées par une seule entité ou un seul réseau.

1.3 Réponse de l'ILC

C'est dans ce contexte de défis croissants affectant la terre et sa gouvernance que l'ILC a conçu son Cadre stratégique pour la période 2011-2015. L'ILC reconnaît faire partie d'un système plus vaste d'acteurs qui affectent, directement ou indirectement, les modalités d'accès à la terre et aux ressources naturelles, la gouvernance foncière et l'utilisation des terres. Ce système inclut non seulement les membres de l'ILC, mais toutes les organisations qui sont parties prenantes dans cette question, y compris les gouvernements (entités nationales ou décentralisées), le secteur privé et les médias. Bien qu'en vertu de la Charte actuelle de l'ILC, nombre de ces entités ne puissent pas être membres de l'ILC, ces secteurs sont de plus en plus reconnus comme des acteurs clés ayant le potentiel de jouer un rôle primordial dans la réponse aux défis liés à la terre. Au titre de ce Cadre stratégique, l'ILC entend évoluer et renforcer sa propre capacité à agir comme promoteur d'un changement important du système.

Ce changement stratégique exige de l'ILC qu'elle s'engage dans de nouvelles voies avec ses membres et les intervenants clés. Elle doit faire preuve d'innovation dans la manière de rassembler les divers intervenants qui constituent ce nouveau système mondial, afin d'assurer la cohérence de sa stratégie. Ce changement exige de mettre davantage l'accent sur le développement de la capacité de tous les secteurs à collaborer de manière productive, afin d'influencer les processus liés à la question foncière. Sur le plan opérationnel, il s'agit pour l'ILC de mieux aligner ses objectifs stratégiques sur les mécanismes utilisés pour les atteindre, c'est-à-dire ses programmes et initiatives, en se fondant sur une théorie du changement.

L'ILC est très bien placée pour jouer ce rôle grâce à la diversité de ses membres. Les divers points de vue et vocations de ses membres issus de la société civile, d'instituts de recherche et d'OIG lui fournissent un riche éventail d'informations sur les questions et les problèmes qui affectent les droits foncières à travers le monde. Le positionnement et le rôle de l'ILC ont également été modelés par ses performances et par les enseignements retirés de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2007-2011.

2 But et objectifs

2.1 But

Permettre aux pauvres des zones rurales, hommes et femmes, d'obtenir un accès sécurisé et équitable à la terre ainsi que des droits fonciers, afin de renforcer leur sécurité alimentaire et de combattre la pauvreté et la vulnérabilité.

Le but ultime de l'ILC est de contribuer à éradiquer la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous, grâce à l'accès sécurisé à la terre pour les pauvres des zones rurales – ce qui représente également un facteur favorable essentiel dans les tentatives d'accélérer le développement socio-économique national, tout en assurant la paix et la stabilité politique. Parvenir à ce but exige de formuler et de mettre en œuvre de manière efficace des politiques de gouvernance foncière en faveur des pauvres au niveau national (objectif stratégique n° 1). Dès lors que le monde est de plus en plus interconnecté, les efforts fournis au niveau national pour promouvoir des réformes en faveur des pauvres doivent s'accompagner de preuves d'un engagement au niveau mondial (objectif stratégique n° 2). Ces preuves d'un engagement au niveau mondial sont des éléments moteurs d'un engagement au niveau national en faveur de réformes foncières et agraires, dans des contextes où les questions foncières ont un caractère fortement politique. Le partage des connaissances sur les tendances liées à la terre entre les parties concernées est essentiel pour démontrer la nécessité de réformes, pour anticiper les défis qui affectent la terre et pour y répondre, et pour jeter les bases de concertations ouvertes à tous les intervenants, nécessaires pour accompagner les processus politiques mondiaux, ainsi que la formulation et la mise en œuvre de réformes foncières (objectif stratégique n° 3).

Le rôle de l'ILC à ces différents niveaux est de servir de catalyseur. Mais pour que l'ILC puisse être un promoteur efficace du changement et un moteur capable de catalyser ce changement au niveau mondial et national, elle se doit d'avoir un poids institutionnel considérable (qui pourrait résulter de l'étendue, de la taille et de la diversité de la composition de ses membres) et des bases solides du point de vue financier et de la gouvernance (objectif stratégique n° 4). Elle se doit aussi d'être crédible et de se construire une réputation durable, basée sur son intégrité et ses comportements de principe, sur la qualité des connaissances auxquelles elle contribue et qu'elle diffuse et sur la qualité de l'expertise qu'elle est capable de mobiliser sur les questions clés liées à la terre.

Les liens de causalité entre les objectifs, et la façon et la mesure dans laquelle leur mise en œuvre contribue au but de l'ILC que nous venons de décrire, constituent la « théorie du changement » de l'ILC (voir le graphe à la page 13). Il s'agit d'une articulation volontairement simplifiée de la chaîne de causalité menant à l'objectif défini comme le plus important (objectif stratégique n° 1) et à la réalisation du but. En fait, tous les objectifs s'influencent mutuellement à divers degrés et forment un réseau d'interrelations multiples et très complexes.

2.2 Objectifs stratégiques

Pendant la période 2011-2015, l'ILC entend se concentrer sur les objectifs stratégiques (OS) suivants:

1. influencer la formulation et la mise en œuvre de politiques foncières nationales en faveur des pauvres des zones rurales;
2. influencer les processus et les systèmes liés à la terre au niveau mondial et régional pour promouvoir des politiques foncières et une gouvernance foncière en faveur des pauvres;
3. mettre en place le plus important réseau de connaissances au monde sur la gouvernance foncière, contribuant ainsi à améliorer de manière significative le suivi, le partage et l'utilisation des connaissances sur les questions foncières;
4. renforcer le profil de l'ILC au niveau mondial en tant qu'acteur dynamique, stable et influent des questions liées à la terre.

OS1

Objectif stratégique n° 1: influencer la formulation et la mise en œuvre de politiques foncières nationales en faveur des populations rurales

Les cadres législatifs et institutionnels nationaux, ainsi que les facteurs socioculturels propres à un contexte donné, modèlent les types d'utilisation, de contrôle et d'accès à la terre. Le potentiel pour exercer un impact est donc souvent plus grand au niveau national. La nécessité de stratégies nationales de collaboration dans les pays cibles résulte de plusieurs facteurs. Les déséquilibres de pouvoir et les égoïsmes ancrés tendent à se manifester dans les questions foncières (plus que dans n'importe quel autre secteur ou avoir productif). Les dispositifs de régimes fonciers sont susceptibles d'affecter de manière négative les paysans sans terres, les ménages pauvres en terres, les ouvriers agricoles et les petits cultivateurs. En outre, les politiques foncières ont tendance à perpétuer les inégalités existantes. La volonté politique des gouvernements est une condition indispensable, mais souvent insuffisante pour mettre en œuvre les processus de réforme agraire qui combattent ces inégalités. Les OSC, les OP et, dans certains cas, les organisations d'aide au développement, ont un rôle à jouer pour garantir que les réformes et politiques concernant la terre sont favorables aux pauvres. L'engagement de l'ILC dans certains pays cibles est justifié par la nécessité de plates-formes dynamiques et multipartites qui encouragent la négociation et le dialogue comme moyens de promouvoir la formulation et la mise en œuvre de politiques foncières en faveur des pauvres. L'OS 1 est donc l'objectif principal du travail de l'ILC et c'est dans ce domaine que nous espérons avoir le plus grand impact. Dans une large mesure, les objectifs stratégiques suivants – de OS 2 à OS 4 – doivent être mis en œuvre de façon à soutenir ce premier objectif.

Par l'intermédiaire du travail de ses membres, l'ILC apportera un soutien ciblé aux actions visant à renforcer les droits fonciers et l'accès à la terre des populations rurales au niveau national et local. Cet aspect comprendra divers types d'interventions tels que: concertations au niveau national et infranational au sujet des réformes foncières et agraires et de la mise en œuvre de lois foncières; autonomisation et renforcement des OSC et des OP; plaidoyer en soutien aux processus de réforme foncière et agraire ou en soutien à la création d'espaces ouverts pour la concertation et les négociations multipartites lorsque les réformes sont bloquées ou limitées; sensibilisation sur les droits de groupes marginalisés particuliers ou sur des thèmes prioritaires; enfin, développement de mécanismes de solidarité pour soutenir les OSC et OP qui, en œuvrant pour la défense des droits fonciers, risquent d'être victimes de violences ou de violations de leurs

droits humains. L'ILC facilitera aussi la collaboration entre les OSC et OIG membres au niveau national, pour augmenter les opportunités pour s'engager auprès des gouvernements nationaux et des autres acteurs clés qui participent aux processus nationaux liés aux questions foncières.

Parallèlement au besoin constant de formuler une politique foncière, il est de plus en plus nécessaire de mettre l'accent sur la mise en œuvre des politiques progressistes existantes. Pour ces deux aspects, le soutien de l'ILC à ses membres et partenaires se portera en priorité sur les interventions ciblées et géographiquement délimitées les plus susceptibles d'avoir un impact direct (par ex. le changement ou la mise en œuvre de politiques entraînant un accès amélioré des pauvres à la terre) ou d'être reproduites à plus grande échelle, y compris au travers de la coopération Sud-Sud (par ex. dans le cas d'interventions novatrices menées à des fins de démonstration).

Résultats escomptés

- OS 1.1 Les partenariats en collaboration sur les questions de gouvernance des terres sont renforcés dans les pays cibles de l'ILC .
- OS 1.2 Les mécanismes de mise en œuvre des politiques foncières en faveur des pauvres sont mis à l'essai, documentés, partagés et adoptés

OS2

Objectif stratégique n° 2: influencer les processus et les systèmes liés à la terre au niveau mondial et régional pour promouvoir des politiques foncières et une gouvernance foncière en faveur des pauvres

L'ILC reconnaît que les questions foncières au niveau national et local s'inscrivent dans des systèmes plus grands. Qui plus est, dans un monde de plus en plus globalisé, les questions ayant trait aux femmes, aux pasteurs nomades, aux peuples autochtones, à l'insécurité alimentaire, à la dégradation des terres, aux conflits et au changement climatique, parmi tant d'autres, dépassent les frontières nationales. C'est pourquoi l'OS 2 met l'accent sur les processus et systèmes fonciers au niveau mondial et régional afin de renforcer la reconnaissance et la volonté de promouvoir des politiques et une gouvernance foncières en faveur des pauvres. Sur ce plan il s'agira pour l'ILC de se consolider en tant que plate-forme multipartite d'intervenants qui défendent le droit formel à la terre et soutiennent le rôle essentiel d'une gouvernance foncière solidaire dans l'agenda mondial du développement. Les activités de l'ILC serviront aussi à faire entendre et intégrer les voix des communautés locales dans le débat mondial sur les terres, y compris au travers d'alliances Sud-Sud.

Par l'intermédiaire de ses membres, l'ILC participera à des systèmes et processus mondiaux et régionaux pour faire entendre et intégrer les opinions locales dans les discussions mondiales au sujet de la terre. Plus spécifiquement, les interventions programmées comprendront des activités comme le plaidoyer et les campagnes de sensibilisation, avec des messages sur la protection et la promotion des droits fonciers comme facteurs clés dans la réalisation d'objectifs de développement plus généraux; la participation à des forums internationaux et la promotion du soutien aux réformes foncières et agraires et à leur mise en œuvre, y compris le soutien à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD), l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), le Forum social mondial (FSM), les Directives volontaires de la FAO, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes (CEDAW), la Commission du développement durable (CDD), etc.; la mise en place de concertations sur des questions essentielles d'actualité telles que la concentration des terres, les investissements étrangers sur les terres et l'accaparement des terres (qui est une préoccupation majeure des membres, comme cela apparaît dans la Déclaration de Tirana), la mise en œuvre du principe de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, la terre et le changement climatique, la terre et l'eau; les droits des ouvriers agricoles (dans le contexte des conventions de l'OIT pertinentes) et les dimensions territoriales des dynamiques foncières urbaines/rurales; enfin, des consultations ciblées et un engagement auprès des gouvernements et des organisations multilatérales et bilatérales pour influencer les priorités du développement mondial et les ressources allouées à ces questions en faveur des droits fonciers et de l'accès à la terre pour les populations rurales.

Résultats escomptés

- OS 2.1 Les OSC, les organisations internationales, les gouvernements et autres acteurs concernés ont une meilleure compréhension des questions foncières
- OS 2.2 Les processus mondiaux et régionaux bénéficient et sont correctement informés des points de vue, connaissances et expertises d'acteurs traditionnellement exclus de tels forums

OS3

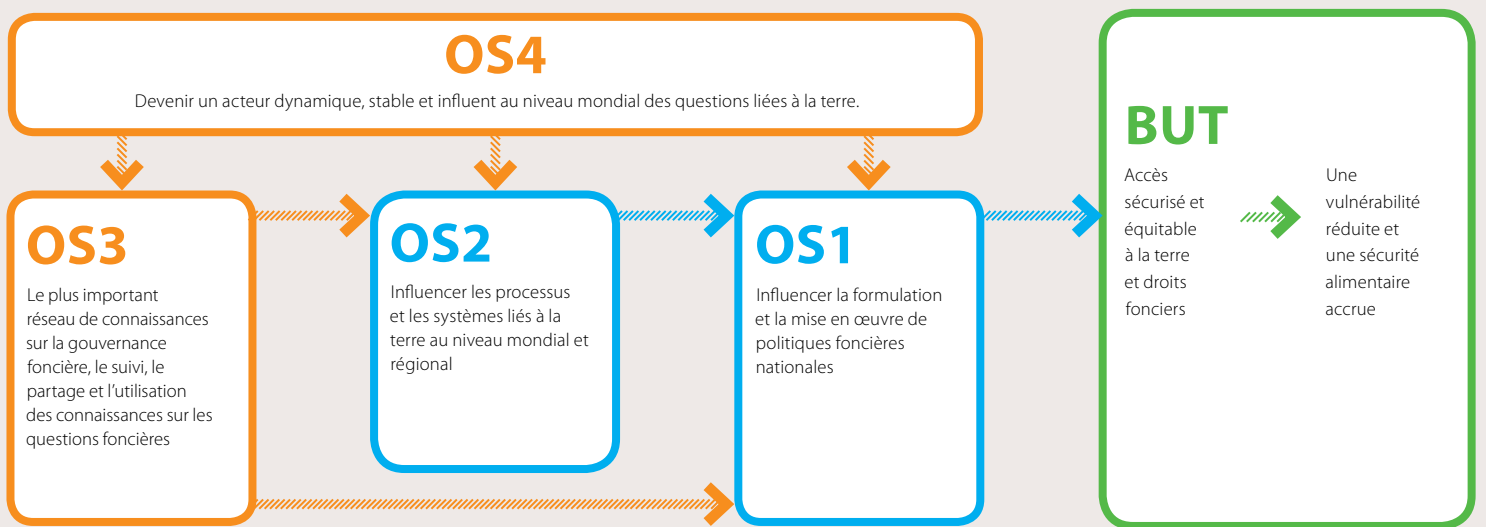
Objectif stratégique n° 3: mettre en place le plus important réseau de connaissances sur la gouvernance foncière, en contribuant ainsi à améliorer de manière significative le suivi, le partage et l'utilisation des connaissances sur les questions foncières

Avec l'OS 3, l'ILC entend rassembler des témoignages crédibles sur lesquels fonder son travail de plaidoyer, en améliorant le suivi et l'évaluation de la situation de la gouvernance foncière. Cet objectif a un caractère transversal et souligne le rôle fondamental des témoignages concrets pour la réalisation des objectifs 1 et 2. Par conséquent, dans ce domaine, l'ILC portera son attention sur le développement d'un « Portail foncier » en ligne, comme la plus importante source mondiale d'informations sur la gouvernance foncière sur le net; elle améliorera le suivi multipartite des droits fonciers afin de rassembler une base significative de témoignages pour le plaidoyer des OSC; elle développera une série d'indicateurs fonciers mondiaux pour renforcer la légitimité du plaidoyer sur les questions foncières au niveau national; elle apportera son soutien à la recherche pour faire avancer la compréhension des implications du contexte mondial en évolution et des liens entre la terre et les principaux défis du développement; elle renforcera la capacité et l'expertise sur les questions de gouvernance foncière, en particulier dans l'hémisphère sud; elle apportera son soutien à l'identification, au partage et à l'adoption de bonnes pratiques liées à la gouvernance foncière, en particulier parmi les membres et partenaires de l'hémisphère sud.

Résultats escomptés

- OS 3.1 Une des plus importantes plates-formes en ligne au niveau mondial, facile d'accès et d'utilisation, est mise en place pour partager les informations ayant trait à la terre
- OS 3.2 L'écart entre les militants au niveau local et la recherche universitaire est comblé

2.3 Théorie du changement «2011-2015», Cadre stratégique



OS4

Objectif stratégique n° 4: renforcer le profil de l'ILC au niveau mondial en tant qu'acteur dynamique, stable et influent des questions liées à la terre.

Pour atteindre les OS 1 à OS 3 et pour devenir un moteur capable de motiver un changement significatif du système, l'ILC se doit de devenir une institution plus dynamique, stable et influente au niveau mondial. Cet aspect se concentrera sur l'expansion stratégique de la composition des membres de l'ILC pour inclure des catégories d'organisations jusqu'ici sous-représentées et pour étendre sa portée géographique; pour établir des partenariats et des alliances avec des acteurs clés au niveau mondial; pour améliorer le travail en réseau et les fonctions essentielles de l'ILC; pour renforcer les ressources financières et humaines; finalement, pour renforcer les plates-formes régionales de l'ILC. Celles-ci permettront d'améliorer la capacité de l'ILC à soutenir et influencer les processus de formulation et de mise en œuvre des politiques foncières aux niveaux régional et national, sur lesquels insiste la stratégie actuelle. Les plates-formes régionales sont des relais essentiels entre les activités de partage des connaissances, de travail en réseau, de renforcement des capacités et de plaidoyer menées par l'ILC au niveau mondial et au niveau national. Elles sont appelées à jouer un rôle plus important dans la collecte de fonds en soutien aux priorités régionales.

Résultats escomptés

- OS 4.1 L'ILC s'est élargie et diversifiée de manière stratégique
- OS 4.2 La situation financière de l'ILC s'est améliorée
- OS 4.3 La gouvernance de l'ILC s'est renforcée

3

Lancer le Cadre stratégique

L'ILC a construit une vaste plate-forme, encore en expansion, d'OIG, d'ONG et d'instituts universitaires, qui a le pouvoir d'exercer une influence sur les multiples intervenants à différents niveaux. Elle a aussi développé un éventail de capacités de réseau pour soutenir l'apprentissage, la recherche et le développement des capacités, le plaidoyer et l'organisation de systèmes pour tous les intervenants.

Pour atteindre les objectifs de ce nouveau Cadre stratégique, l'ILC mettra en œuvre les directives opérationnelles suivantes, décrites en détail dans les sections qui suivent:

1. mettre en œuvre des stratégies nationales de collaboration dans les pays cibles;
2. servir de plate-forme pluri-acteurs pour la concertation et l'action collective;
3. combler l'écart de connaissances entre les organisations locales, les organismes de recherche et autres acteurs, et agir en tant que promoteur du savoir;
4. renforcer les communications à tous les niveaux;
5. garantir la mesure efficace des résultats;
6. mobiliser et administrer les ressources de manière stratégique.

3.1 Mettre en œuvre des stratégies nationales de collaboration dans les pays cibles

Au cours des années, l'ILC a mis en place des partenariats à long terme dans un certain nombre de pays pour influencer la formulation de politiques, pour rationaliser les politiques existantes et pour les expérimenter sur le terrain, avec une approche en faveur des pauvres.

Enseignements des partenariats et des expériences de l'ILC au niveau des pays

- La participation de multiples intervenants dans les processus nationaux peut avoir de nombreux bénéfices, entre autres:
 - un niveau élevé de légitimité des décisions politiques, grâce à la consultation de tous les intervenants clés et à l'information qui en résulte;
 - des coûts de transaction réduits dans la mise en œuvre de décisions acceptées et avalisées par tous;
 - une plus grande cohérence entre les politiques et les programmes fonciers mis en œuvre dans leurs pays respectifs par les agences de développement multilatérales et bilatérales, puisqu'elles sont informées des résultats des consultations auxquelles elles ont participé, menées avec l'ensemble des intervenants.
- La collaboration formelle et informelle avec les agences gouvernementales et les représentants gouvernementaux principaux est essentielle pour le succès des concertations pluri-acteurs au niveau national.
- Dans de nombreux pays, les communautés ne participent pas de manière constructive aux concertations nationales avec leurs gouvernements, à moins de recevoir l'appui et l'arbitrage de tiers auxquels elles font confiance. L'ILC renforcera donc ses liens avec les organisations locales afin d'appuyer la mobilisation et l'arbitrage communautaire.
- Responsabiliser et renforcer la capacité des OSC et des organisations rurales est important, si l'on veut uniformiser les règles du jeu des concertations nationales entre tous les

intervenants. L'ILC, qui a toujours porté une grande attention à cet aspect, continuera de le faire au niveau national et infranational.

- Le partage des connaissances entre les groupes d'intervenants permet l'organisation de consultations constructives, axées sur des solutions. La création et diffusion des connaissances seront une composante clé de la stratégie de l'ILC dans son soutien aux concertations multipartites au niveau national. L'ILC soutiendra les OSC dans leurs efforts pour générer des informations fiables et assurer le suivi des tendances dans le domaine des questions foncières.
- Pour être vraiment axés sur les solutions, les processus multipartites nationaux ont besoin de la contribution des expériences pratiques sur le terrain. Au niveau national, l'ILC apportera son soutien pour documenter les bonnes pratiques existantes, les applications pilotes de méthodologies qui garantissent les droits fonciers, ainsi que les approches favorisant la mise en œuvre de lois foncières.

Sélection des pays cibles

Un ensemble de critères principaux sera utilisé pour sélectionner les 15 à 20 pays cibles dans lesquels l'ILC apportera son soutien aux stratégies nationales de collaboration pour la période 2011-2015. Le processus de sélection sera mené en collaboration avec le Conseil de l'ILC, les plates-formes régionales et les parties intéressées (par ex. les gouvernements hôtes, les OSC membres, les OIG et les agences de développement bilatérales pertinentes).

Critères de sélection des pays cibles de l'ILC:

- durée et étendue de l'expérience et de l'engagement de l'ILC dans le pays, qui s'ajoutent à l'existence d'un puissant capital social (rapports avec les acteurs principaux) sur lequel s'appuyer;
- existence d'un nombre significatif de membres et partenaires de l'ILC, capables de coordonner et mettre en œuvre des actions au niveau national;
- opportunités de collaboration et d'actions conjointes avec des agences de développement multilatérales et bilatérales, en particulier des OIG membres de l'ILC;
- environnement politique national général qui facilite les processus inclusifs regroupant toutes les parties prenantes;
- opportunité pour la participation de l'ILC, par exemple sous la forme d'un engagement officiel du gouvernement à se conformer aux lois et engagements internationaux existants ou à adapter ses lois foncières aux contextes en évolution, etc.;
- opportunités évidentes pour faire avancer un programme de réformes des terres et ressources naturelles en faveur des pauvres et/ou pour mettre en œuvre les lois et politiques foncières progressistes existantes;
- potentiel pour parvenir à des résultats et obtenir des impacts significatifs dans un délai raisonnable (deux à quatre ans), pour tirer des enseignements de cette expérience et la répliquer à une plus grande échelle;
- potentiel pour mobiliser les ressources financières nécessaires;
- capacité au sein du Secrétariat de l'ILC, des plates-formes régionales et du réseau de l'ILC de fournir un soutien approprié sur le plan technique et organisationnel à une action au niveau national.

Tout en concentrant la majorité de ses efforts et de ses ressources au niveau national dans les pays cibles, l'ILC continuera d'apporter son soutien aux activités des membres dans d'autres pays (y compris dans les pays en conflits et/ou politiquement instables), à condition qu'elles s'alignent sur les objectifs du Cadre stratégique. Ces interventions pourraient inclure:

- la résolution de problèmes d'ordre foncier localisés;
- la mobilisation de membres, OSC et autres intervenants pour des manifestations spécifiques et des processus politiques de court terme;
- la création de connaissances qui contribuent aux efforts mondiaux, régionaux et nationaux;
- l'apport d'un soutien d'urgence aux membres, en particulier aux militants des droits fonciers.

Les stratégies de participation nationale dans les pays cibles et les interventions spécifiques dans les pays non-cibles seront soutenues par les plates-formes régionales, en coordination et en phase avec les interventions au niveau mondial.

Instruments d'action

Grâce aux initiatives actuelles de l'ILC au niveau mondial, telles que le Rapport des initiatives sur la terre, les Pressions commerciales sur les terres et l'Accès des femmes à la terre, des progrès sont accomplis pour améliorer les actions pluri-niveaux et pluri-acteurs. Les interventions menées dans le cadre de ces initiatives vont de la recherche-action au niveau local à la concertation au niveau national et au plaidoyer au niveau mondial. Ces initiatives, ainsi que toute autre initiative au niveau mondial qui sera développée à l'avenir, s'aligneront sur ce Cadre stratégique afin de soutenir de manière explicite ses objectifs.

3.2 Servir de plate-forme pluri-acteurs pour la concertation et l'action collective

a. Les actions pluri-niveaux (local, national, régional et mondial) se renforceront mutuellement

Le profil de l'ILC offre un large éventail d'opportunités pour entreprendre des initiatives pluri-niveaux et pluri-acteurs. Des efforts particuliers seront entrepris pour assurer que les connaissances générées au niveau national et local alimentent de façon systématique le travail de plaidoyer au niveau mondial et régional. De même, les débats nationaux et régionaux guideront l'expérimentation et la mise en œuvre d'interventions sur le terrain.

b. Apporter en priorité un soutien aux initiatives coordonnées et pluri-acteurs

L'analyse des travaux de l'ILC de ces dernières années confirme qu'un de ses atouts majeurs tient au fait qu'elle favorise la participation efficace de multiples intervenants sur les questions foncières, ce qui se traduit par des contributions qui vont bien au-delà du travail réalisé par un seul membre. Cependant, bien que l'ILC présente des résultats solides en termes d'organisation réussie de concertations pluri-acteurs, elle peut encore optimiser son potentiel en facilitant des actions collectives cohérentes. Par conséquent, l'ILC apportera son soutien en priorité à des initiatives qui impliquent un grand nombre d'acteurs pertinents, y compris des membres et des partenaires, tout en veillant à la cohérence des objectifs collectifs. Un processus solide de concertation, parallèlement à un travail de préparation réfléchi, limitera le risque de concurrence et de duplication des efforts individuels des membres, particulièrement au niveau mondial et régional. Au niveau national, des efforts seront entrepris pour mettre en place des mécanismes transorganisationnels, afin d'aller de l'avant de manière collective.

3.3 Comblent l'écart des connaissances entre les organisations locales, les organismes de recherche et autres acteurs, et agir en tant que promoteur du savoir

Le fait d'être constituée de membres très différents confère à l'ILC une position unique pour combler l'écart entre les connaissances et l'innovation produites au niveau local et celles générées par les instituts universitaires de recherche. Ces dernières années, l'ILC a produit des connaissances grâce aux efforts de membres individuels et, plus récemment, grâce aux projets collectifs de recherche. Un des enseignements tirés de ces expériences, c'est que cette recherche collective est mutuellement bénéfique pour les acteurs impliqués. Par exemple, les OSC aux ressources limitées ont la possibilité de documenter, d'analyser et de partager des expériences locales. Dans le même temps, les organismes de recherche accèdent plus largement aux témoignages locaux et augmentent leurs capacités à faire le lien entre les résultats de la recherche et les politiques, etc.

Soutenir et faciliter les initiatives de recherche collective

L'ILC continuera de soutenir les initiatives par la documentation sur des cas concrets et par la recherche-action résultant des efforts conjoints des équipes de recherche pluri-acteurs. Les projets collectifs de recherche-action viseront à tester les approches qui abordent les obstacles à la sécurisation des droits fonciers. L'ILC continuera également à encourager les exercices d'apprentissage collectif, en particulier au travers de modules de formation entre pairs et d'échanges transrégionaux et transorganisationnels.

Bien que l'ILC ait produit un certain nombre de bonnes pratiques et d'enseignements essentiels, elle n'a pas été en mesure d'exploiter et de partager pleinement cette richesse de connaissances ou d'en faire usage pour guider ses actions. La production et diffusion des connaissances, ainsi que les exercices d'apprentissage collectif, seront intégralement associés au portefeuille d'activités de l'ILC dans les années à venir. Les méthodologies utilisées avec succès ces dernières années seront poursuivies, par exemple les itinéraires d'apprentissage, les programmes de stage et la formation des formateurs. Ces actions soutiendront la participation de l'ILC au niveau mondial, régional et national.

3.4 Renforcer la communication à tous les niveaux

Pour l'ILC, renforcer la communication revêt une importance fondamentale, car cette action est étroitement liée au plaidoyer, au partage des connaissances, au renforcement des capacités et au dynamisme général du réseau. La communication est également essentielle pour les processus d'autonomisation et pour la participation des pauvres, hommes et femmes, aux décisions affectant leurs propres destinées.

Alors que l'ILC entame un nouveau Cadre stratégique, elle doit s'efforcer d'améliorer le flux de connaissances et d'informations au sein et en dehors de son réseau, et de faire un plus grand usage des moyens de communication pour atteindre ses objectifs de développement. Ces dernières années, l'augmentation des médias sociaux et des technologies open source, parallèlement à la prolifération de nouveaux points de vente et d'outils de collaboration, a changé la manière dont les gens communiquent, partagent leurs connaissances et échangent des idées. L'ILC doit donc chercher à maximiser le potentiel de ces nouvelles technologies de communication, tout en réduisant les obstacles potentiels liés à la langue, au niveau d'alphabétisme ou à l'accès à la technologie.

Pour soutenir la réalisation réussie de ce nouveau Cadre stratégique, une nouvelle stratégie de communication sera développée, en ligne avec ses objectifs stratégiques, ainsi que des recommandations pour garantir que le financement, le personnel et les compétences appropriés sont disponibles. Les éléments clés de cette stratégie comprennent:

Augmenter la visibilité de l'ILC

L'OS 1 et l'OS 2 entendent influencer les politiques et les systèmes au niveau national, régional et mondial, et l'ILC s'efforcera de sensibiliser les opinions sur les questions de politique foncière et sur le travail de l'ILC et de ses membres à chacun de ces trois niveaux. Pour ce faire, elle s'appuiera sur des moyens tels que l'information des médias, pour augmenter la couverture médiatique dans les pays cibles ou au niveau régional et mondial, en fournissant des instruments et une assistance technique sous forme de dossiers de presse, de communiqués et d'interviews (radio, télévision) et en formant ou mobilisant des journalistes dans les pays cibles.

Partage et gestion des connaissances

En soutien à l'OS 3 (renforcer l'ILC comme réseau de connaissances), les initiatives de communication impliqueront de faire la synthèse des connaissances et des enseignements acquis et de les diffuser largement au sein et en dehors du réseau. Nous porterons une attention particulière à une utilisation plus grande du réseau intranet de l'ILC, aux outils de réseau social et aux produits audiovisuels pour partager les connaissances. Nous chercherons aussi à intégrer les leçons de nos expériences dans les processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ILC.

Un réseau puissant et dynamique

L'OS 4 vise à renforcer l'ILC en tant qu'acteur dynamique, stable et influent; il est donc lié à la notion de soutien des capacités de communication internes/institutionnelles et des capacités à atteindre et influencer les intervenants externes. Pour soutenir cet objectif, l'ILC prendra les mesures suivantes:

- consolider ses directives concernant son image et sa communication;
- développer un message précis et ciblé sur les positions de l'ILC;
- fournir des instruments de communication et un soutien technique à ses membres;
- renforcer les mécanismes internes de communication à tous les niveaux, en particulier entre le Secrétariat, les nœuds régionaux et les membres;
- s'assurer que les communications sont partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes et initiatives de l'ILC;
- fournir des services de traduction dans les trois langues officielles de l'ILC (anglais, espagnol, français) et dans d'autres langues quand cela est nécessaire.

3.5 Garantir la mesure efficace des résultats

En tant qu'organisation dirigée par ses membres et opérant à de multiples niveaux susceptibles de se chevaucher, l'ILC a dû relever un certain nombre de défis pour d'une part, développer un système approprié de suivi-évaluation (S&E) et, d'autre part, mesurer l'impact de son travail dans des domaines tels que le plaidoyer, le renforcement des capacités et le soutien au réseau, où les changements significatifs ont souvent lieu à beaucoup plus long terme et peuvent se révéler difficiles à évaluer quantitativement.

Néanmoins, la nécessité de mesurer de manière rigoureuse les résultats des travaux de l'ILC a été reconnue. En plus de la définition d'objectifs stratégiques plus précis et d'indicateurs pour lesquels il est possible de mesurer les progrès réalisés (voir le cadre logique en annexe), une attention plus grande sera portée à aligner la conception et la mise en œuvre des programmes et des projets, de manière à soutenir les objectifs stratégiques. Les objectifs au niveau des programmes et des projets, ainsi que les résultats escomptés, seront articulés par la suite dans le cadre du système de suivi-évaluation de l'ILC, avec les indicateurs chargés de mesurer régulièrement les progrès réalisés.

Les domaines prioritaires pour le nouveau système de S&E comprennent:

- un ensemble de rapports de synthèse produits au niveau mondial, régional et national fournissant un aperçu des progrès réalisés;
- une banque de données consultable des expériences et des enseignements acquis, dotée de filtres ou de systèmes de cartographie multiple.
- Une enquête menée tous les deux ans auprès des membres et partenaires;
- une série d'analyses conjointes et d'études d'évaluation.

Le nouveau système de S&E impliquera tous les acteurs qui participent aux activités de l'ILC (membres, partenaires, secrétariat général et secrétariats régionaux). Il sera conçu de sorte que les enseignements acquis contribuent à la planification et aux processus de gestion des connaissances.

Quels résultats peuvent être attribués à l'ILC ?

Il faut noter qu'il est nécessaire de distinguer la mesure des résultats attribuables au travail de l'ILC de celle des résultats des activités individuelles de ses membres et partenaires. Les activités des membres et partenaires constituant l'ILC peuvent se diviser en trois sphères d'influence:

1. domaine lié aux activités menées grâce ou avec le soutien financier et/ou technique direct de l'ILC;
2. domaine lié aux activités menées sans le soutien direct de l'ILC mais pouvant avoir été influencées par les activités de réseau de l'ILC (partage des connaissances, partenariats en collaboration avec les membres et/ou partenaires au nom de l'ILC, etc.);
3. domaine qui concerne le travail sur les questions foncières mené en toute indépendance, sans référence à l'ILC.

L'influence de l'ILC est plus forte dans le premier domaine d'activités, modérée dans le deuxième et négligeable ou inexistant dans le troisième. Le nouveau système de S&E intégrera une mesure efficace du premier domaine d'activités et améliorera les modalités de mesure et d'évaluation du second domaine d'activités. Le troisième domaine d'activité ne sera pas mesuré par l'ILC, bien que les résultats atteints par les membres individuels de leur propre initiative représentent un domaine d'intérêt majeur pour la production et le partage des connaissances.

3.6 Mobiliser et administrer les ressources de manière stratégique

Ces dernières années l'ILC a réalisé des progrès significatifs en renforçant sa viabilité financière et en diversifiant ses sources de financement. La signature d'accords avec ses partenaires donateurs a constitué un progrès essentiel, pour un financement pluriannuel majeur en soutien au Cadre stratégique de la période 2007-2011, ce qui a permis à l'ILC d'acquérir une base plus solide pour planifier et mettre en œuvre ses activités et une plus grande efficacité pour mobiliser et rendre compte de l'utilisation des ressources.

En vertu du nouveau Cadre stratégique pour la période 2011-2015, l'ILC développera une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources, en ligne avec ses objectifs. Elle portera une attention particulière à assurer le financement des activités de base par les supporters traditionnels et nouveaux. Enfin, les plates-formes régionales de l'ILC recevront un appui pour mobiliser des ressources pour les actions au niveau régional et national.

Annexe: cadre logique

Hiérarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Suppositions
BUT	<ul style="list-style-type: none">• Accès sécurisé et équitable à la terre et droits fonciers pour les pauvres, hommes et femmes	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation du pourcentage (supérieur au niveau de référence) des ménages ruraux/familles de cultivateurs ayant accès à des droits fonciers sécurisés (droits de propriété; compromis de bail sécurisés, se basant sur des données ventilées par genre) dans les pays cibles et les sites d'intervention (objectif: augmentation de 10 % au-dessus du niveau de référence)• Baisse du pourcentage des ménages ruraux sans terres (données ventilées par genre) dans les pays cibles et les sites d'intervention (objectif: 10 %)• Réduction de la fréquence des conflits violents ou des procédures judiciaires concernant la terre dans les pays cibles et les sites d'intervention de l'ILC	<ul style="list-style-type: none">• Compilation des résultats des activités de suivi des OSC/OIG (Land Watch, observatoires, CEGF de la Banque mondiale)• Rapports d'enquêtes et études d'impact• Opinion/évaluation des groupes de travail d'experts ad hoc (à organiser tous les deux ans par l'ILC) <p>Les situations et tendances observées dans les pays cibles et les zones d'interventions de l'ILC se reflètent largement dans les tendances générales, en conséquence des activités mondiales de l'ILC et d'autres interventions qui n'ont pas été menées par l'ILC</p>
OBJECTIFS STRATÉGIQUES (FINALITÉS)	Objectif stratégique n° 1	1. Influencer la formulation et la mise en œuvre de politiques foncières nationales en faveur des populations rurales	Les pays cibles bénéficient d'un environnement politique stable nécessaire à la formulation et à la mise en œuvre de réformes foncières et agraires et de politiques de gouvernance
		<ul style="list-style-type: none">• Nombre de pays cibles de l'ILC dans lesquels on observe un renforcement des dispositions dans les lois, politiques ou programmes fonciers (objectif: 10)• Nombre de pays cibles de l'ILC dans lesquels on observe une amélioration de la mise en œuvre des politiques foncières progressistes existantes (objectif: 10)• Nombre de ménages (données ventilées par genre) ayant obtenu ou protégé leurs droits fonciers suite aux projets directement soutenus par l'ILC sur le terrain (objectif: 500 000 ménages pour 100 interventions directes)• Score élevé donné par un expert/une commission d'experts d'un groupe d'intérêt (4 sur une échelle de 5) à la pertinence et au caractère significatif des résultats des interventions pilotes	<ul style="list-style-type: none">• Dispositions législatives et juridiques• Programmes et budgets nationaux• Suivi des institutions gouvernementales ciblées (par ex. ministères, autorités locales, comités nationaux)• Suivi des médias et autres groupes pertinents (églises, ONG etc.)• Rapports de pays

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs objectivement vérifiables		Moyens de vérification		Suppositions	
Objectif stratégique n° 2	2. Influencer les processus et les systèmes liés à la terre au niveau mondial et régional pour promouvoir des politiques foncières et une gouvernance foncière en faveur des pauvres	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus ou documents politiques, menés à l'échelle mondiale ou régionale et concernant les questions foncières, dans lesquels la contribution apportée par l'ILC se reflète de manière perceptible (objectif: 10) Score élevé (4 sur une échelle de 5) accordé par les participants à la pertinence et à la qualité des manifestations organisées par l'ILC 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques et accords mondiaux Suivi des objectifs internationaux Suivi des médias 	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau d'intérêt accordé aux questions foncières par les responsables politiques, les chercheurs et les donateurs dans l'agenda du développement mondial reste constant (ou augmente) 			
Objectif stratégique n° 3	3. Mettre en place le plus important réseau de connaissances sur la gouvernance foncière, en contribuant ainsi à améliorer de manière significative le suivi, le partage et l'utilisation des connaissances sur les questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> Le Portail foncier apparaît parmi les 10 premiers résultats de recherche sur la gouvernance foncière et autres sujets pertinents sur Google et les autres principaux moteurs de recherche Augmentation de 30 % du nombre de visites et de connexions au portail Un échantillon d'experts éminents évalue positivement la contribution des publications de l'ILC à l'information existante (4 sur une échelle de 5) Le score moyen donné par les bénéficiaires à la qualité des itinéraires d'apprentissage et des activités de formation est élevé (4 sur une échelle de 5) Preuve des impacts positifs des programmes de stage dans le développement des carrières des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Portail foncier en ligne Rapports d'enquête Opinion/évaluation de groupes de travail d'experts 	<ul style="list-style-type: none"> Les obstacles d'interprétation sur les concepts des sous-groupes membres de l'ILC n'empêchent pas la création d'un « savoir collectif » 			
Objectif stratégique n° 4	4. Renforcer le profil de l'ILC en tant qu'acteur dynamique, stable et influent des thématiques foncières	<ul style="list-style-type: none"> Expansion et diversification des membres et de la portée des actions de l'ILC par rapport à la période du Cadre stratégique précédent (le nombre de membres double par rapport à la date de référence de 2010) Le score donné par les membres concernant le dynamisme de l'ILC est passé à 16 (sur 20), comparé au score de 12,5 noté dans l'enquête iScale Keystone réalisée en 2009 auprès des membres Le budget de l'ILC a augmenté par rapport à la période du Cadre stratégique précédent (le budget annuel cumulé moyen du Secrétariat et des bureaux régionaux est multiplié par deux par rapport à la période de référence de 2007-11) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du Comité des Membres présentés aux AdM de 2011, 2013 et 2015 Études de satisfaction auprès des membres (2012 et 2014) Budgets annuels États financiers 				

RÉSULTATS ESCOMPTEÉS

Résultat escompté 1.1	Renforcement des partenariats en collaboration, sur les questions de gouvernance des terres dans les pays cibles de l'ILC	<ul style="list-style-type: none"> 10 partenariats en collaboration au niveau pays, impliquant des membres de l'ILC et les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux concernés Un observatoire/initiative Land Watch est mis en place et fonctionne dans chacun des pays cibles Élaboration de profils de pays détaillés pour chacun des pays cibles de l'ILC 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'avancement et rapports finaux produits par les bénéficiaires Rapports de retour de mission rédigés par le Secrétariat de l'ILC et les coordinateurs régionaux Coupures d'articles 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres, partenaires et autres acteurs concernés considèrent que les bénéfices d'une participation à la concertation nationale sont supérieurs à ses coûts
Résultat escompté 1.2	1.2 Les mécanismes de mise en œuvre des politiques foncières en faveur des pauvres sont mis à l'essai, documentés, partagés et adoptés	<ul style="list-style-type: none"> 100 interventions sur le terrain directement soutenues par l'ILC Organisation de manifestations au niveau national pour partager les résultats des projets pilotes et d'autres initiatives sur le terrain, et informer sur le nombre et le type de participants Développement d'instruments de plaidoyer pour promouvoir l'adoption d'exemples de bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'avancement et rapports finaux sur les projets Rapports d'évaluation et de documentation Actes et autre documentation sur les séminaires Coupures d'articles 	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités et communautés locales ciblées continuent d'être réceptives Des contributions adéquates sont fournies de manière efficace et dans les temps Les agences gouvernementales continuent d'être déterminées à mettre en place des politiques et des lois
Résultat escompté 2.1	Les OSC, les organisations internationales, les gouvernements et autres acteurs concernés ont une meilleure compréhension des questions foncières	<ul style="list-style-type: none"> Organisation et participation à des manifestations de plaidoyer au niveau mondial (tables rondes, manifestations parallèles, etc.) Concertations avec les principaux acteurs sur des questions telles que l'investissement étranger sur les terres, la mise en place du principe de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, le changement climatique et foncier, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de mission des membres et partenaires Actes des conférences/séminaires 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations internationales de développement continuent d'être déterminées à intégrer les questions foncières dans leurs politiques
Résultat escompté 2.2	Les processus mondiaux et régionaux bénéficient et sont correctement informés des points de vue, connaissances et expertises d'acteurs traditionnellement exclus de tels forums.	<ul style="list-style-type: none"> Consultations de l'ILC et initiatives conjointes de plaidoyer organisées par les membres et partenaires Nombre de membres et partenaires participant aux manifestations internationales (80 % des membres ont participé à au moins deux consultations/actions conjointes organisées par l'ILC) Directives politiques, déclarations et documents d'orientation résultant des consultations menées par l'ILC 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de mission des membres et partenaires Actes des conférences/séminaires Documents d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations internationales restent ouvertes à la possibilité d'inclure des intervenants aux opinions différentes dans les consultations sur la formulation et la mise en place des politiques

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Suppositions
Résultat escompté 3.1	Une des plus importantes plates-formes en ligne au niveau mondial, facile d'accès et d'utilisation, pour partager les informations ayant trait à la terre, a été mise en place	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 100 profils de pays de référence ont été complétés pour le Portail foncier Les indicateurs fonciers mondiaux ont été finalisés et des partenariats ont été mis en place pour les mesurer (2012) Un rapport général sur le statut et les tendances dans la gouvernance foncière en faveur des pauvres est publié d'ici à 2015 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques internet 	<ul style="list-style-type: none"> La grande hétérogénéité des données n'empêche pas la comparaison des rapports
Résultat escompté 3.2	L'écart entre les militants au niveau local et la recherche universitaire est comblé	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de recherche en collaboration sur le terrain, sur les thèmes prioritaires Séminaires et autres manifestations facilitant le partage de connaissances Augmentation de 50 % des membres et partenaires participant à des initiatives d'apprentissage collectif (itinéraires d'apprentissage, formation de formateurs, etc.) Nombre des bénéficiaires de programmes de stage (50 d'ici à 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> Publications Actes des conférences/séminaires Rapports de mission des membres et partenaires Rapports d'avancement et rapports finaux des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Les groupes locaux et les chercheurs restent ouverts à la collaboration
Résultat escompté 4.1	L'ILC s'est élargie et diversifiée de manière stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 100 % du nombre de membres par rapport à l'année de référence 2010 Un tiers des réseaux régionaux principaux d'organisations paysannes sont membres de l'ILC Augmentation de 50 % du nombre d'instituts universitaires membres de l'ILC Augmentation du nombre de partenariats stratégiques à environ 10 (contre 3 en 2010) 	<ul style="list-style-type: none"> Fichiers sur les adhésions Procès-verbaux des réunions du Conseil Actes des Assemblées Rapports annuels 	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux membres et partenaires potentiels continuent de s'intéresser aux questions foncières et au travail en réseau
Résultat escompté 4.2	La situation financière de l'ILC s'est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> Le niveau du budget annuel moyen de l'ILC est multiplié par deux sur la période 2011-2015, par rapport à 2007-2011 Au moins 40 % des ressources financières mobilisées proviennent des plates-formes régionales Au moins 80 % des cotisations sont recueillies chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Budget annuel Extraits de compte Accords juridiques avec les donateurs de l'ILC 	<ul style="list-style-type: none"> Les donateurs continuent de s'intéresser aux activités de l'ILC et de mettre des fonds à sa disposition

Hiérarchie des objectifs		Indicateurs objectivement vérifiables		Moyens de vérification		Suppositions	
Résultat escompté 4.3	La gouvernance de l'ILC s'est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> Un dispositif institutionnel pour le Secrétariat a été conçu et accepté d'ici à décembre 2013 Les réunions des organes de gouvernance de l'ILC sont organisées régulièrement Au moins 40 % de femmes participent aux mécanismes de gouvernance de l'ILC 	<ul style="list-style-type: none"> Documents juridiques concernant l'hébergement du Secrétariat Procès-verbaux des réunions du Conseil Actes des Assemblées 	<ul style="list-style-type: none"> Une solution alternative/adéquate concernant l'hébergement du Secrétariat de l'ILC est trouvée Le niveau de représentation des femmes au sein des organisations membres est satisfaisant 			
ACTIVITÉS							
Activités 1.1	1.1.1 Développer des stratégies de participation nationale de l'ILC pour les pays cibles 1.1.2 Soutenir les processus de concertation pluri-acteurs 1.1.3 Mener des activités de sensibilisation du public sur les droits des populations marginalisées dans les pays cibles	Activités 4.1	4.1.1 Appel à de nouveaux membres 4.1.2 Développer et mettre en place de nouveaux critères pour l'expansion et la diversification de la composition des membres 4.1.3 Activités de sensibilisation à l'ILC et aux bénéfices de l'adhésion				
Activités 1.2	1.2.1 Mener des activités d'autonomisation et de renforcement des capacités visant les OSC, et particulièrement les OP, pour mettre en place des politiques foncières et expérimenter des approches alternatives 1.2.2 Soutenir les activités pilotes et la documentation d'approches visant à sécuriser les droits fonciers	Activités 4.2	4.2.1 Collecte de fonds au niveau mondial 4.2.2 Soutenir les activités de collecte de fonds des plates-formes régionales 4.2.3 Fournir une formation à la mobilisation des ressources pour les membres et partenaires 4.2.4 Développer du matériel de communication en soutien aux activités de collecte de fonds				
Activités 2.1	2.1.1 Engager et coordonner des concertations pluri-acteurs faisant intervenir toutes les parties prenantes, sur les questions d'actualité critiques 2.1.2 Participation à des forums internationaux et à des initiatives internationales	Activités 4.3	4.3.1 Développement d'un Plan d'action pour l'après-protocole d'accord (MoU) entre le FIDA et l'ILC 4.3.2 Coordonner le processus post-protocole d'accord (MoU) avec le FIDA 4.3.3 Réunions du Conseil de l'ILC 4.3.4 Assemblées générales 2011-2013-2015 4.3.5 Assemblées régionales tous les ans				
Activités 2.2	2.2.1 Organisation de consultations sur les projets de politiques régionales et mondiales 2.2.2 Participation à des forums internationaux et à des initiatives internationales						
Activités 3.1	3.1.1 Lancer et continuer le développement du Portail foncier 3.1.2 Suivi et gouvernance foncière grâce aux initiatives Land Watch et aux observatoires, afin de produire des données 3.1.3 Coordonner la rédaction d'un rapport mondial						
Activités 3.2	3.2.1 Soutenir la recherche en collaboration et la recherche-action 3.2.2 Identifier et partager les bonnes pratiques liées à la gouvernance des terres (pas nécessairement celles qui sont soutenues par l'ILC) 3.2.3 Itinéraires d'apprentissage 3.2.4 Formation de formateurs 3.2.5 Programmes de stage						

MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS DE L'ILC: MOYENS, RÔLES, AGENTS ET RAPPORTS

L'ILC agit par les moyens suivants:

- *En finançant directement des projets...* pour contribuer à protéger et sécuriser les droits fonciers des groupes pauvres et marginalisés
- *En apportant son soutien aux opportunités...* de participation aux manifestations concernant les politiques régionales et mondiales et aux consultations liées aux débats sur les questions foncières
- *En apportant son soutien à la production de connaissances...* c'est-à-dire à la recherche, aux études
- *En apportant son soutien et en créant des opportunités pour interagir...* dans les séminaires régionaux et thématiques, ou dans les communautés virtuelles sur le net
- *En apportant son soutien et en créant des opportunités d'apprentissage...* par l'intermédiaire d'échanges pair à pair, de formation et de stages

Les membres contribuent à la mise en œuvre des activités de l'ILC en:

- proposant des actions et des programmes concrets à travers leurs structures de gouvernance (conseils mondiaux et régionaux)
- formant et maintenant des partenariats pour mettre en place les activités
- construisant des alliances et mobilisant les acteurs, sur une base thématique ou géographique
- contribuant à mobiliser des ressources

Le Secrétariat de Rome et les secrétariats régionaux contribuent à la mise en œuvre des activités de l'ILC:

- par la coordination et l'harmonisation d'actions en accord avec les orientations stratégiques et l'optimisation de l'usage des ressources
- en maintenant des rapports dynamiques entre les différents niveaux thématiques, géographiques et de programmation de l'ILC
- en gérant les opérations et l'administration de l'ILC
- en mobilisant des ressources

Liste d'abréviations

AdM	Assemblée des membres
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDD	Commission du développement durable
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEGF	Cadre d'évaluation de la gouvernance foncière de la Banque mondiale
CIRDAP	Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CPL	Pressions commerciales sur les terres
DDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
CLD	Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FPIC	Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause
FSM	Forum social mondial
IED	Investissement étranger direct
ILC	Coalition internationale pour l'accès à la terre
MoU	Protocole d'accord
OIG	Organisation intergouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OP	Organisation paysanne
OS	Objectif stratégique
OSC	Organisation de la société civile
S&E	Suivi-évaluation
UNPFII	Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones

Nos valeurs et principes

Les sept valeurs et principes suivants gouvernent la manière dont les membres de l'ILC travaillent ensemble, en tant qu'alliance, tout en guidant l'exécution du mandat de l'ILC.

- *Une approche fondée sur le respect des droits et centrée sur l'individu.* Ce qui rassemble les membres de l'ILC, c'est leur détermination commune à faire respecter la dignité et les droits intrinsèques de tous, hommes et femmes, tels qu'ils figurent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'accès sécurisé et équitable à la terre et les droits fonciers représentent bien plus qu'un atout économique: ils contribuent à l'identité, la dignité, l'inclusion sociale, la santé des écosystèmes et à la capacité des personnes qui dépendent de la terre à déterminer leur propre avenir.
- *Une approche axée sur la lutte contre la pauvreté.* L'ILC œuvre en faveur des populations privées de terres et de celles dont les droits fonciers sont les plus précaires et que la privation de terres rend les plus vulnérables: (a) les petits exploitants agricoles marginalisés, particulièrement les femmes et les jeunes; (b) les individus qui dépendent des ressources collectives, y compris l'eau, les forêts, les pâturages et terres de parcours, ainsi que les territoires autochtones; (c) les individus affectés de manière négative par les industries minières, la conservation des sols et le tourisme; (d), les individus affectés par les conflits fonciers.
- *Une coalition de membres égaux.* L'ILC rassemble des organisations de taille très différente et aux capacités très diverses. Pourtant, chaque organisation membre participe à voix égale dans les processus décisionnels de l'ILC. Les différents points de vue fournissent des possibilités d'interaction et de collaboration entre les membres; ceux-ci se caractérisent par leur respect mutuel et la volonté d'écouter et de communiquer avec les autres.
- *Autonomie.* L'ILC est une alliance dirigée par ses membres, au sein de laquelle ceux-ci décident collectivement de sa gouvernance, de ses programmes et de ses politiques. Ainsi, l'ILC est non partisane et indépendante des gouvernements, donateurs, partis politiques et du monde des affaires. L'ILC s'engage non seulement à faire reconnaître et respecter les opinions, voix et positions exprimées par ses membres et partenaires, mais aussi à s'en faire l'écho.
- *Justice pour les femmes.* L'ILC s'efforce, à travers ses interventions ou celles de ses membres, de vaincre toutes les pratiques qui perpétuent la marginalisation d'une partie de la société, et en particulier des femmes. L'engagement résolu de l'ILC à promouvoir la justice sociale et l'équité dans le traitement de l'accès des femmes et des hommes à des droits fonciers sécurisés correspond à ses propres efforts au niveau interne pour atteindre l'objectif de justice pour les femmes.
- *Subsidiarité.* L'ILC est une coalition internationale qui œuvre au niveau mondial, régional, sous-régional et national. Nos membres travaillent souvent au niveau local, là où l'impact final des travaux de l'ILC est recherché. L'ILC est structurée de telle manière que les responsabilités et les décisions de son travail peuvent être prises au plus près du niveau d'impact. De même, les actions des membres au niveau local sont soutenues par des interventions cohérentes aux niveaux plus élevés de l'ILC.
- *Neutralité carbone.* L'ILC prend au sérieux le défi de réduction de son empreinte carbone, compte tenu des implications extrêmement négatives du changement climatique pour les personnes dépendantes de la terre. Elle s'efforce d'atteindre la neutralité carbone en cherchant pour ses pratiques de travail et ses interventions des alternatives novatrices ayant un impact environnemental moindre.

Progrès principaux réalisés au cours du Cadre stratégique 2007-2011

Les progrès réalisés ces dernières années montrent que l'ILC est de mieux en mieux placée pour répondre aux défis qui affectent les modalités d'accès à la terre, de gouvernance foncière et d'utilisation des terres.

Mise en œuvre du programme de travail

L'ILC s'est développée en une plate-forme d'OIG-ONG et d'instituts de recherche capable d'influencer les multiples intervenants, et elle compte à son actif plusieurs réalisations importantes.

- L'ILC s'est positionnée en tant que leader dans la conception, l'expérimentation et la diffusion des résultats d'un mécanisme de surveillance de la gouvernance des terres au niveau mondial (par ex. les initiatives Land Watch et les observatoires développés dans 11 pays d'Asie et d'Amérique latine, qui s'ajoutent aux 40 organisations partenaires impliquées dans un partenariat sur le Portail foncier mondial).
- L'ILC a augmenté de manière significative les activités de recherche, le dialogue inclusif et la diffusion d'informations sur les thèmes fonciers d'actualité. Par ex., sur le phénomène des Pressions commerciales sur les terres (CPL)/accaparement des terres, 28 projets de recherche et 12 directives politiques sont le fruit d'une recherche collaborative, et le portail de l'ILC sur les CPL est la ressource la plus complète en ligne sur ce phénomène. Au total, 38 organisations partenaires sont impliquées dans cette initiative. Sur le thème des droits fonciers des femmes, la recherche collaborative, le plaidoyer et l'autonomisation juridique, les projets ont impliqué la participation de plus de 30 partenaires dans 15 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.
- L'ILC a renforcé ses capacités pour permettre à ses membres de contribuer à l'orientation des débats mondiaux et régionaux sur les questions foncières. Par ex., les membres ont influencé la rédaction du projet final du Cadre d'action globale de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire; en Asie, les OSC ont participé aux processus du Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP) et en Afrique, les OSC ont participé au Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique (CLD).
- L'ILC a renforcé ses capacités pour influencer la formulation et la mise en œuvre de politiques foncières nationales (par ex., elle a participé à des processus nationaux en Bolivie, au Niger, à Madagascar, au Népal, en Indonésie et aux Philippines, entre autres).
- L'ILC s'est transformée en une organisation en apprentissage permanent, qui s'appuie sur un large éventail de méthodes et d'approches d'apprentissage collectif très appréciées par les participants comme moyens alternatifs et efficaces pour acquérir et partager des connaissances (par ex. trois itinéraires d'apprentissage, deux programmes de formation de formateurs et deux programmes de stage menés en Afrique, en Asie et en Amérique Latine).

Mobiliser les acteurs et les ressources

L'ILC a considérablement élargi son champ d'action, la composition de ses membres et partenaires, ainsi que sa base financière, comme en témoignent les points ci-dessous.

- De 2007 à 2011, le nombre d'adhérents à l'ILC a augmenté de façon constante; les membres sont passés de 35 en 2007, à 82 en 2010, une augmentation de 141 %.
- L'ILC a considérablement élargi son champ d'action; en 2007, elle comptait 57 membres et partenaires participant activement à ses initiatives, contre 137 en 2010, ce qui représente une augmentation de 163 %.
- Le budget de l'ILC s'est accru, avec une augmentation de 63 % des dépenses budgétaires en 2010 par rapport à 2007.
- Globalement, si l'on compare le Cadre stratégique 2003-2006 au Cadre stratégique 2007-2011, les dépenses budgétaires totales ont enregistré une augmentation de 95 % à la fin 2010.
- Plus de donateurs s'engagent désormais avec l'ILC dans des partenariats financiers à long terme, en fournissant un soutien par le financement des activités de base.
- 72 % des membres ont payé leur cotisation d'adhésion en 2010, première année de mise en œuvre de la nouvelle politique de l'ILC concernant les cotisations d'adhésion.
- Une nouvelle Charte et Cadre de gouvernance, approuvés en 2009, ont marqué la fin de la période de transition institutionnelle commencée quatre ans plus tôt.
- L'ILC a désormais des organes directeurs pleinement opérationnels au niveau mondial et régional.

Secrétariat de la Coalition internationale pour l'accès à la terre

c/o FIDA, Via Paolo di Dono, 44, 00142 - Rome, Italie

tél. +39 06 5459 2445 télécopie +39 06 5459 3445 info@landcoalition.org, www.landcoalition.org